



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/AC.109/2058
10 juillet 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'Étudier LA SITUATION
EN CE QUI CONCERNE L'APPLICATION DE LA
DÉCLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

DÉCENNIE INTERNATIONALE DE L'ÉLIMINATION DU COLONIALISME

SÉMINAIRE RÉGIONAL POUR LE PACIFIQUE CHARGÉ D'Étudier LA
SITUATION DES TERRITOIRES NON AUTONOMES, EN PARTICULIER
LEUR ÉVOLUTION POLITIQUE VERS L'AUTODÉTERMINATION D'ICI
À L'AN 2000, QUI SE TIENDRA À PORT MORESBY (PAPOUASIE-
NOUVELLE-GUINÉE) DU 12 AU 14 JUIN 1996

Rapporteur : M. Daudi Ngelautwa MWAKAWAGO
(République-Unie de Tanzanie)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 7	3
II. ORGANISATION DU SÉMINAIRE	8 - 13	4
III. CONDUITE DU SÉMINAIRE	14 - 32	6
A. Compte rendu des travaux	14 - 17	6
B. Résumé des déclarations et des débats	18 - 32	8
IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	33 - 34	12

ANNEXES

I. Déclaration faite par sir Julius Chan, Premier Ministre de Papouasie-Nouvelle-Guinée, le 12 juin 1996	16
II. Déclaration faite par M. Kilroy Genia, parlementaire, Ministre des affaires étrangères et du commerce de Papouasie-Nouvelle- Guinée, le 14 juin 1996	22

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Page</u>
III. Liste des participants	27
IV. Remerciements au Gouvernement et au peuple de Papouasie- Nouvelle-Guinée	30

I. INTRODUCTION

1. Le 22 novembre 1988, l'Assemblée générale a adopté la résolution 43/47 intitulée "Décennie internationale de l'élimination du colonialisme" dans laquelle il était notamment déclaré :

"L'Assemblée générale,

...

1. Proclame la décennie 1990-2000 Décennie internationale de l'élimination du colonialisme;

2. Prie le Secrétaire général de lui présenter, à sa quarante-quatrième session, un rapport qui lui permette d'examiner et d'adopter un plan d'action visant à libérer le monde du colonialisme pour le début du XXI^e siècle."

2. À sa quarante-sixième session, l'Assemblée a adopté la résolution 46/181 du 19 décembre 1991, intitulée "Décennie internationale de l'élimination du colonialisme" et le Plan d'action figurant dans le rapport du Secrétaire général (A/46/634/Rev.1) "visant à libérer le monde du colonialisme pour le début du XXI^e siècle", dans lequel elle a notamment prié le Comité spécial "d'organiser durant la Décennie des séminaires tour à tour dans les Caraïbes et dans le Pacifique ainsi qu'au Siège de l'ONU, pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Plan d'action avec la participation des peuples des territoires non autonomes, de leurs représentants élus, des puissances administrantes, des États Membres, des organisations régionales, des institutions spécialisées, d'organisations non gouvernementales et d'experts."

3. Dans sa résolution 46/70 du 11 décembre 1991 appelant à la coordination de l'assistance fournie par les institutions spécialisées aux territoires non autonomes restants, l'Assemblée générale a déclaré ce qui suit :

"outre les problèmes habituels des pays en développement, les territoires non autonomes restants, dont beaucoup sont de petits territoires insulaires, sont aussi handicapés par l'interaction de divers facteurs tels que la dimension, l'éloignement, la dispersion géographique, la vulnérabilité aux catastrophes naturelles, la fragilité des écosystèmes, les difficultés de transport et de communications, l'éloignement des marchés, l'insuffisance des capacités technologiques, les difficultés extrêmes d'approvisionnement en eau douce, la dépendance à l'égard des importations et d'un petit nombre de produits de base, l'épuisement des ressources non renouvelables, la migration, notamment du personnel hautement qualifié, la pénurie de personnel d'administration et des charges financières élevées".

4. Dans sa résolution 50/39 du 6 décembre 1995, l'Assemblée générale a approuvé le rapport du Comité spécial (A/50/23), dans lequel il était notamment demandé que le séminaire prévu dans la région du Pacifique soit organisé par le Comité en 1996 et que les représentants de tous les territoires non autonomes y participent.

5. Comme indiqué dans les directives et le règlement intérieur prévus pour le Séminaire (A/AC.109/2042), celui-ci avait pour objet d'étudier la situation des territoires non autonomes, en particulier leur évolution politique vers l'autodétermination d'ici à l'an 2000. Il avait aussi pour objet de recenser les domaines dans lesquels la communauté internationale pourrait renforcer sa participation aux programmes d'assistance et de développement qui leur sont destinés et adopter une méthode globale et intégrée en vue de leur assurer un développement viable et durable.

6. Les questions examinées par le Séminaire seront de nature à aider le Comité spécial à évaluer de façon réaliste la situation dans les territoires non autonomes. Le Séminaire a donné une place de premier plan aux vues des peuples de ces territoires et s'est assuré le concours d'organisations et d'institutions prenant une part active au développement politique, économique et social de ces derniers ainsi que d'organisations non gouvernementales ayant une longue et solide expérience des territoires insulaires. Il a insisté en particulier sur la participation des organismes des Nations Unies à la formulation de programmes d'assistance destinés à renforcer le développement viable et durable des territoires non autonomes.

7. Les vues formulées par les participants ont servi de base aux conclusions et recommandations du Séminaire, sur lesquelles le Comité spécial s'appuiera pour examiner la situation des territoires non autonomes à sa session de 1996.

II. ORGANISATION DU SÉMINAIRE

8. Le Séminaire s'est tenu à Port Moresby (Papouasie-Nouvelle-Guinée) du 12 au 14 juin 1996.

9. Le Séminaire a tenu six séances, auxquelles ont participé des représentants des territoires non autonomes, des puissances administrantes, des États Membres de l'ONU, des organisations non gouvernementales, des organisations régionales, des personnalités éminentes conviées en tant qu'invités d'honneur et observateurs. La liste des participants figure à l'annexe III du présent rapport.

10. Le Séminaire était dirigé par S. E. M. Utula Utuoc Samana, Représentant permanent de la Papouasie-Nouvelle-Guinée auprès de l'ONU, Président par intérim du Comité spécial. Y ont participé les autres pays membres du Comité spécial ci-après : Cuba, République arabe syrienne et République-Unie de Tanzanie.

11. À la 1^{re} séance, le 12 juin 1996, les représentants suivants ont été désignés pour faire partie du bureau du Séminaire : LL. EE. MM. Pedro Nuñez-Mosquera (Cuba), Vice-Président, et Daudi Ngelautwa Mwakawago (République-Unie de Tanzanie), Rapporteur.

12. Le programme du Séminaire étant très chargé, il a été décidé de déroger à la pratique habituelle consistant à désigner un président du Comité de rédaction et suggéré que tous les participants contribuent à la rédaction, en particulier à celle des propositions et recommandations dont le Secrétariat ferait la synthèse et qui seraient présentées au Séminaire, pour examen et adoption.

13. L'ordre du jour du Séminaire couvrait les sujets suivants :

1. Questions politiques

a) L'autodétermination : définition et application aux territoires non autonomes;

b) Les options, dans le cadre de l'autodétermination, qui s'offrent aux peuples des territoires non autonomes, conformément aux résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV) de l'Assemblée générale en date des 14 et 15 décembre 1960 :

i) L'indépendance;

ii) L'association libre avec un État indépendant;

iii) L'intégration à un État indépendant;

c) Les autres possibilités d'autodétermination.

2. Questions économiques et sociales

d) Le développement économique et social des petits territoires insulaires; ses répercussions sur l'exercice du droit à l'autodétermination;

e) Les problèmes des petits territoires insulaires et les possibilités de développement qui leur sont ouvertes;

f) Les problèmes des petits pays à économie ouverte : la forte dépendance par rapport aux importations, le nombre limité de produits de base et l'exiguïté des marchés intérieurs;

g) La production vivrière : le développement des activités agricoles à petite échelle et des pêcheries;

h) Le développement du tourisme : ses répercussions sur les secteurs économique et social et sur l'environnement;

i) Le problème du trafic des drogues et du blanchiment de l'argent;

j) Le développement des compétences en matière de gestion financière ainsi que de négociation et de gestion des investissements étrangers; l'accès à des systèmes d'information adéquats;

k) Le développement des industries et des capacités technologiques autochtones et la fabrication de produits d'exportation;

l) La valorisation des ressources humaines et les conséquences de l'émigration et de l'immigration;

m) L'importance, pour les territoires insulaires, de questions touchant l'environnement et le développement telles que le réchauffement de la planète, l'élévation du niveau de la mer, le développement durable et Action 21;

n) La coopération internationale et régionale destinée à atténuer les effets des catastrophes naturelles : fourniture d'une assistance et coordination de la planification préalable aux secours et des activités de prévention;

o) Le rôle des institutions spécialisées, des organisations internationales et des organisations régionales dans le développement économique et social des territoires;

p) L'accès des territoires non autonomes aux programmes et activités du système des Nations Unies, l'objectif étant de déterminer les domaines dans lesquels une assistance technique et autre pourrait leur être fournie;

q) Les domaines particuliers dans lesquels la coopération régionale doit être renforcée tant par les territoires concernés que par les organismes internationaux : protection des ressources marines contre la surexploitation; transports maritimes et aériens; planification préalable aux catastrophes et secours d'urgence; enseignement supérieur; recherche-développement et arrangements régionaux concernant la mise en commun de certaines qualifications et compétences;

r) Les questions relatives au droit de la mer et aux territoires non autonomes;

s) Les incidences, sur les territoires non autonomes, des conférences internationales (à savoir la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992; la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994; le Sommet mondial pour le développement social de 1995; et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de 1995).

III. CONDUITE DU SÉMINAIRE

A. Compte rendu des travaux

14. Le Séminaire a été déclaré ouvert le 12 juin, à 10 heures, par S. E. M. Utula Utuoc Samana, en sa qualité de Président. Le Président a présenté sir Julius Chan, Premier Ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

15. Sir Julius Chan a ouvert le Séminaire et prononcé une déclaration dont le texte est reproduit in extenso dans l'annexe I du présent rapport.

/...

16. À la 6e séance, le représentant du Vice-Président a fait la déclaration suivante à l'occasion de la Semaine de solidarité avec les peuples de tous les territoires coloniaux, qui luttent pour la liberté, l'indépendance et les droits de l'homme (27-31 mai 1996) :

"Depuis 1972, conformément à la résolution 2911 (XXVII) de l'Assemblée générale, les gouvernements et peuples du monde observent tous les ans une semaine de solidarité avec les peuples de tous les territoires coloniaux. Cette manifestation réaffirme les buts et les principes absolus consacrés par la Charte des Nations Unies et va dans le sens des principes énoncés dans la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, annexée à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée.

Aujourd'hui, à l'heure où notre organisation analyse son oeuvre de plus près, son succès dans le domaine de la décolonisation est universellement reconnu. La vague de décolonisation qui a suivi la création de l'ONU a permis à des centaines de millions de personnes de conquérir leur liberté et leur indépendance. L'adhésion des nouveaux territoires indépendants à l'Organisation en tant qu'États souverains est venue renforcer les assises de la communauté internationale.

Nous nous souvenons de l'histoire de la lutte contre le colonialisme et rendons hommage à tous ceux qui y ont pris part. Nous sommes conscients des sacrifices grâce auxquels des centaines de millions de personnes sont parvenues à l'autodétermination et à l'indépendance.

Malgré les succès considérables remportés dans le domaine de la décolonisation, le processus n'est pas arrivé à son terme et les pays concernés doivent prendre de nouvelles mesures énergiques et concertées. Certains peuples n'ont pas encore pu exercer leur droit à l'autodétermination. Il s'agit principalement des peuples des petits territoires insulaires non autonomes des régions du Pacifique et des Caraïbes. Ceux-ci sont confrontés à des problèmes liés à leur petite superficie, leur faible population, leur isolement géographique, l'insuffisance de leurs ressources naturelles et leur vulnérabilité aux catastrophes naturelles. Leur situation appelle des mesures novatrices axées sur la mise en oeuvre de la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, proclamée par l'Assemblée générale en 1988.

Convaincus qu'en matière de décolonisation, le principe de l'autodétermination est la seule solution, nous réaffirmons aujourd'hui la légitimité de toutes les formes d'autodétermination conformes aux résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV) de l'Assemblée générale, dès lors qu'elles traduisent la volonté librement exprimée des peuples concernés. Nous continuerons à nous montrer souples et réalistes dans nos efforts pour mener le processus de décolonisation à son terme. Les vœux des peuples des territoires non autonomes devront être pris en compte lorsqu'il s'agira d'examiner à nouveau les solutions qui s'offrent à eux en matière d'autodétermination.

À cet égard, nous lançons un appel aux puissances administrantes pour qu'elles continuent à soutenir le Comité spécial, leur coopération étant essentielle pour conduire les territoires non autonomes à l'autodétermination. Nous comptons sur le soutien des institutions spécialisées, qui devraient continuer à aider les territoires non autonomes à relever le niveau de vie de leurs habitants et à renforcer leur autosuffisance. Nous comptons sur les organisations régionales et internationales, qui devraient explorer de nouvelles voies en vue de donner aux territoires non autonomes les moyens juridiques et politiques de participer aux programmes portant sur leur environnement et leur subsistance. Nous comptons enfin sur le soutien de tous les États Membres et des organisations non gouvernementales.

Nous espérons et sommes convaincus que les efforts que nous déployons ensemble et sans répit permettront à tous les peuples de réaliser les idéaux de liberté, de paix, de croissance soutenue et de développement durable conformément aux buts et aux principes des Nations Unies."

17. À la dernière séance du Séminaire, le 14 juin, les participants ont entendu la déclaration de M. Kilroy Genia, Ministre des affaires étrangères et du commerce de Papouasie-Nouvelle-Guinée, dont le texte est reproduit intégralement à l'annexe II du présent rapport.

B. Résumé des déclarations et des débats

18. Dans sa déclaration, le Ministre principal de Gibraltar a rappelé que la population du territoire était résolue à obtenir la reconnaissance internationale de son droit à l'autodétermination. Il a rejeté la position de la Puissance administrante, selon laquelle le territoire ne pouvait exercer son droit à l'autodétermination en vertu des dispositions du Traité d'Utrecht de 1713. Il a souligné que, depuis 1704, la population de Gibraltar avait acquis une identité distincte et séparée. Il a également rejeté la position de l'Espagne, selon laquelle Gibraltar n'avait pas le droit à l'autodétermination et la souveraineté du territoire devait lui être transférée par la Puissance administrante. Le Ministre principal a dit que son gouvernement était favorable à une "quatrième option" de décolonisation, à savoir "tout autre statut politique librement déterminé par la population". Gibraltar pourrait ainsi envisager une évolution constitutionnelle maintenant des liens avec la Puissance administrante, tout en préservant l'appartenance du territoire à l'Union européenne. L'intervenant a demandé au Comité spécial de tenir compte de la position du territoire sur le dialogue qu'entretiennent la Puissance administrante et l'Espagne, et de ne plus approuver les résolutions adoptées chaque année par consensus sur Gibraltar sans reconnaître le droit de la population à participer pleinement et en toute sécurité à ce dialogue. Il a également demandé au Comité d'étudier, comme l'avait demandé Gibraltar en 1995, la pertinence du Traité d'Utrecht en ce qui concerne les possibilités d'autodétermination qui s'offrent à la population.

19. Dans sa déclaration, la représentante des îles Falkland (Malvinas) a rappelé la position de la population du territoire, selon laquelle ni les îles Falkland (Malvinas) ni la Puissance administrante n'acceptaient les revendications de souveraineté territoriale de l'Argentine. Elle a demandé au Comité spécial de reconnaître le droit du territoire à l'autodétermination et de consigner ce droit dans la résolution sur la question des îles Falkland (Malvinas) qu'il examinera.

20. Dans sa déclaration, le représentant de l'Union démocratique timoraise a rappelé la position de son mouvement selon laquelle l'identité culturelle du Timor oriental était totalement différente de celle de l'Indonésie. Il a dit que la situation des droits de l'homme avait empiré au Timor oriental et demandé au Comité spécial d'exprimer en son nom le souhait des habitants du territoire de voir l'ONU prendre des mesures plus concrètes pour que l'Indonésie applique les résolutions pertinentes. Il a également rappelé que les habitants du Timor oriental souhaitaient que l'Organisation demande à l'Indonésie de se retirer du territoire, de laisser le Portugal achever le processus de décolonisation et de leur permettre d'exercer leur droit à l'autodétermination dans le cadre d'un processus supervisé par la communauté internationale.

21. Dans sa déclaration, le Ministre principal adjoint des îles Turques et Caïques a fait référence à un différend qui avait récemment opposé le territoire et le Gouverneur nommé par la Puissance administrante, et à une demande adressée par le territoire à cette dernière en vue du rappel du Gouverneur. Il a ajouté que la Puissance administrante ne s'était pas acquittée des obligations qui lui incombaient d'aider le territoire dans son évolution politique vers l'autodétermination d'ici à l'an 2000. Il a dit que le contrôle des représentants élus sur l'établissement des priorités et l'octroi des crédits pour le développement des infrastructures des îles était très limité. Il a également évoqué les problèmes que posaient les immigrants clandestins haïtiens. L'intervenant a demandé au Comité spécial de se rendre dans le territoire afin de déterminer si les habitants souhaitaient se préparer à accéder à l'autonomie.

22. Dans sa déclaration, le représentant du Front de libération nationale kanake socialiste (Nouvelle-Calédonie) a réaffirmé la position de son mouvement sur le processus d'autodétermination des Kanakes en Nouvelle-Calédonie et sur les Accords Matignon. Il a demandé l'envoi d'une mission de visite des Nations Unies dans le territoire afin d'obtenir des informations de première main sur le processus d'autodétermination des Kanakes. Il s'est également déclaré préoccupé par le fait que le vote de la population non kanake risquait d'affecter négativement les résultats du référendum de 1998 relatif à l'autodétermination. Il a rappelé que la population néo-calédonienne souhaitait ardemment devenir indépendante.

23. Le représentant de l'Indonésie a réaffirmé le profond attachement de son gouvernement à la cause de la décolonisation. Il a dit que, dans le cadre du processus de décolonisation, il fallait tenir compte de la spécificité de chaque territoire non autonome et que les puissances administrantes et la majorité des habitants des territoires non autonomes devaient entretenir des liens étroits pour que la population prenne conscience des diverses possibilités qui lui étaient offertes et de la nécessité de parvenir au développement durable. D'après lui, il était indispensable que les puissances administrantes protègent

les économies fragiles des petits territoires insulaires non autonomes en renforçant et en diversifiant les activités économiques par le biais d'une coopération fondée sur la confiance et l'égalité. L'intervenant a demandé au Comité spécial de continuer à ne ménager aucun effort pour accélérer la réalisation du noble objectif de la décolonisation et souhaité un renforcement de la collaboration avec les puissances administrantes.

24. Le représentant de l'Espagne a dit que la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale mettait en évidence le lien existant entre le principe d'autodétermination et l'intégrité territoriale des États Membres. Il a ajouté que plusieurs résolutions de l'Assemblée [2353 (XXII) et 2429 (XXIII)] stipulaient que, dans le cas de Gibraltar, la décolonisation impliquait le rétablissement de l'intégrité territoriale de l'Espagne. Il a fait référence aux négociations poursuivies par son pays et le Royaume-Uni depuis la Déclaration bilatérale de Bruxelles, en date du 27 novembre 1984. L'intervenant a dit que les deux pays reconnaissaient qu'il était important que Gibraltar connaisse un développement économique durable et qu'il y avait un problème de trafic illégal, en particulier de drogues, dans le secteur. Les autorités locales de Gibraltar n'avaient pas participé aux négociations de Bruxelles et n'avaient pas appliqué l'accord conclu par le Royaume-Uni et l'Espagne. À son avis, le processus de décolonisation de Gibraltar devait tenir compte des intérêts légitimes de la population et de cette particularité que le territoire jouissait déjà d'une très grande autonomie. L'orateur a proposé que, dans ses recommandations, le Séminaire demande instamment au Royaume-Uni de conclure les négociations en vue de la décolonisation du territoire, conformément aux résolutions de l'ONU et du rétablissement de l'intégrité territoriale du Royaume d'Espagne.

25. La représentante de l'Argentine a dit que la question des îles Malvinas concernait l'intégrité territoriale de son pays et touchait aux sentiments les plus profonds de son peuple. Elle a mentionné les résolutions pertinentes du Comité spécial et de l'Assemblée générale qui reconnaissaient l'existence d'un différend entre l'Argentine et le Royaume-Uni sur la souveraineté des îles Malvinas. Elle a ajouté que l'interprétation que faisait l'ONU du droit à l'autodétermination ne revenait pas à accorder aux citoyens britanniques des Malvinas le droit à l'autodétermination, car cela reviendrait à accepter qu'ils arbitrent un différend territorial, auquel leur pays était partie. L'Argentine avait à maintes reprises déclaré qu'elle était résolue à préserver le mode de vie de vivre des habitants des îles et à leur offrir pour cela les garanties et la protection nécessaires. L'oratrice a rappelé pour conclure que l'Argentine était prête à reprendre les négociations avec le Royaume-Uni afin de parvenir à un règlement pacifique et durable du différend qui oppose les deux pays.

26. Dans sa déclaration, l'administrateur des Tokélaou (Nouvelle-Zélande) a dit qu'il intervenait en tant que représentant de la Puissance administrante mais qu'il portait en fait une double casquette, puisqu'il était tokélaouan. Au stade actuel de leur évolution politique, les Tokélaou étaient la preuve que l'on pouvait réaliser la décolonisation grâce à la détermination concertée de trois acteurs : les habitants du territoire, la Puissance administrante et l'ONU. L'orateur a souligné que différents modes de décolonisation et l'expérience acquise en la matière ne constituaient pas une base de référence suffisante et fiable pour l'ONU dans l'exécution des activités qu'il lui restait

à mener dans le domaine de la décolonisation. L'administrateur a évoqué l'évolution récente de la situation dans le territoire et souligné que les Tokélaou étaient bien à l'origine du processus de décolonisation et qu'elles s'orientaient vers une forme d'autonomie qui correspondait véritablement à leur environnement. Le rôle de la Nouvelle-Zélande était d'aider les habitants du territoire à se développer et à réaliser leurs aspirations. L'administrateur s'est référé au projet de loi portant modification du statut des Tokélaou et habilitant le territoire à établir son propre gouvernement. En conclusion, il a demandé aux participants d'examiner plus en détail et sans préjugé, dans le cadre des futurs séminaires, les options autres que l'indépendance et le statu quo.

27. Dans sa déclaration, le représentant du Portugal a réaffirmé la position de son gouvernement selon laquelle, en raison de l'invasion du Timor oriental en 1975, le Portugal ne pouvait s'acquitter de ses obligations à l'égard des habitants du territoire et mener à bien le processus d'autodétermination. Se référant aux rapports établis dans divers organes de l'ONU s'occupant des droits de l'homme et les ONG internationalement reconnues, il a souligné que la situation des droits de l'homme empirait au Timor oriental. Il a également évoqué le dialogue qui se poursuivait, sous les auspices du Secrétaire général de l'ONU, entre le Portugal et l'Indonésie au sujet du Timor oriental et ajouté que les deux parties avaient décidé, lors de la sixième série de négociations, de commencer à examiner les questions de fond recensées par le Secrétaire général et d'étudier les moyens de parvenir à un règlement juste, global et internationalement acceptable de la question du Timor oriental. L'orateur a souligné qu'aucune solution durable ne pourrait être trouvée sans l'appui des Timorais. Le Gouvernement portugais s'efforçait de mener à terme le processus de décolonisation, dans le strict respect des droits légitimes de la population timoraise, tels que reconnus par la Charte des Nations Unies et par les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

28. Les participants ont étudié en détail l'évolution de la situation politique, économique et sociale des territoires non autonomes, accordant une attention particulière à leur évolution politique et constitutionnelle vers l'autodétermination et l'élimination du colonialisme d'ici à l'an 2000, objectif fixé par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/181 intitulée "Décennie internationale de l'élimination du colonialisme" et par le Plan d'action visant à libérer le monde du colonialisme pour le début du XXI^e siècle.

29. Les participants ont examiné les options qui s'offraient aux populations des territoires non autonomes, en ce qui concerne notamment les territoires de la région du Pacifique. À cet égard, ils ont constaté que les Tokélaouans avaient réalisé des progrès remarquables vers une formule d'autodétermination en parfaite harmonie avec leurs aspirations, leurs traditions, leur développement économique et social, leur conscience politique et leurs spécificités. Les participants ont loué la Nouvelle-Zélande, Puissance administrante, qui a aidé les Tokélaouans à se développer et à réaliser leurs aspirations. Ils ont également noté avec satisfaction que le Parlement néo-zélandais avait récemment adopté le projet de loi portant modification du statut des Tokélaou et habilitant le territoire à établir son propre gouvernement.

30. En ce qui concerne la Nouvelle-Calédonie, les participants ont déterminé différents facteurs qui affectaient le processus de décolonisation du territoire, notamment la position de la Puissance administrante et le phénomène de polarisation politique sur la question de l'indépendance entre les divers mouvements et partis politiques du territoire. Ils ont indiqué à cet égard que l'envoi d'une mission d'enquête dans le territoire permettrait de s'informer des vœux de la population et exprimé le souhait que le principe de l'autodétermination suscite un plus large appui au sein des diverses instances des Nations Unies. Un participant a proposé que le Comité spécial joue un rôle plus actif et facilite les efforts de conciliation et de négociation entre la Puissance administrante, les organisations régionales, les mouvements et les partis politiques dans le cadre du processus d'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie.

31. Les participants ont également examiné la situation à Guam, accordant une attention particulière au droit à l'autodétermination du peuple chamorro. Le représentant de Guam a demandé expressément au Comité spécial de s'opposer à toute tentative visant à exclure Guam de la liste des territoires non autonomes dont il était chargé, tant que le peuple chamorro n'aurait pas exercé son droit à l'autodétermination; il a en outre demandé l'envoi d'une mission de visite des Nations Unies dans le territoire.

32. Les participants ont également examiné la situation au Timor oriental, dans les îles Falkland (Malvinas), à Gibraltar et dans les îles Turques et Caïques. Les participants représentant des États Membres de l'ONU (Argentine, Espagne, Indonésie et Portugal) ainsi que d'autres participants, dont les représentants des territoires non autonomes, ont exercé leur droit de réponse lors de l'examen de la situation au Timor oriental, dans les îles Falkland (Malvinas) et à Gibraltar.

IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

33. À leur dernière séance, le 14 juin 1996, les participants ont adopté par consensus le présent rapport qui contient les conclusions et recommandations suivantes :

1. L'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui figure dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, ne sera pas effective tant qu'il restera des territoires non autonomes qui n'ont toujours pas exercé leur droit à l'autodétermination.

2. Les participants ont examiné les options définies par l'Assemblée générale dans sa résolution 1541 (XV) en ce qui concerne l'exercice du droit à l'autodétermination et l'option consistant en une libre association avec un État indépendant, dans la mesure où elle peut présenter un intérêt particulier pour les petits territoires insulaires.

3. Les participants ont estimé que l'ONU devait continuer à jouer un rôle utile dans le processus de décolonisation.

4. Les participants se sont déclarés préoccupés de constater que 35 ans après l'adoption de la Déclaration, il restait un certain nombre de territoires non autonomes.

5. Les participants ont pris note d'une proposition tendant à ce qu'on envisage une quatrième option qui serait un moyen légitime de décolonisation, à savoir tout autre statut politique librement choisi par la population.

6. Les participants ont estimé que la formule de la libre association telle qu'elle était conçue actuellement, reconnaissait que les ressources locales ne permettaient pas de satisfaire les besoins matériels liés à l'autodétermination et à l'autonomie sans l'assistance de l'ancienne Puissance administrante, de l'ONU et de la communauté internationale.

7. Les participants ont réaffirmé que, dans le processus de décolonisation, il n'y avait pas d'autre possibilité que le principe de l'autodétermination, tel qu'énoncé par l'Assemblée générale dans ses résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV) et dans d'autres résolutions pertinentes de l'Assemblée.

8. Les participants ont recommandé d'associer à toute négociation visant à déterminer le statut d'un territoire la population dudit territoire qui devait y participer activement.

9. Les participants ont réaffirmé que toutes les options qui étaient offertes en vue de l'exercice du droit à l'autodétermination étaient valables, dans la mesure où elles étaient conformes aux vœux librement exprimés des populations concernées et aux principes clairement définis figurant dans les résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV) de l'Assemblée générale et dans d'autres résolutions pertinentes de l'Assemblée.

10. Les participants ont réaffirmé la validité des conclusions et recommandations adoptées lors des séminaires régionaux tenus à la Barbade (1990), à Vanuatu (1992), en Papouasie-Nouvelle-Guinée (1993) et à la Trinité-et-Tobago (1995).

11. Les participants ont estimé que les territoires devaient pouvoir examiner en détail et en toute connaissance de cause les options réalistes qui s'offraient à eux en ce qui concerne leur avenir politique. Il était essentiel que le débat soit mieux documenté. Il fallait notamment étudier de façon plus approfondie et sans parti pris les options autres que l'indépendance et le statu quo.

12. Les participants ont recommandé à l'Assemblée générale de donner au Comité spécial des moyens et des ressources adéquats pour lui permettre de s'acquitter de son mandat, à savoir l'élimination du colonialisme d'ici à l'an 2000, comme il est demandé dans sa résolution 46/181 et dans le Plan d'action.

13. Les participants ont estimé que les membres du Comité spécial et ceux qui soutiennent son action devaient également demeurer vigilants pour faire face à toute tentative visant à limiter ou à supprimer ses activités pour des raisons financières, notamment de la part d'États qui étaient également des puissances administrantes.

14. Les participants ont recommandé que les Puissances administrantes continuent de coopérer avec le Comité pour lui permettre de s'acquitter de son mandat en ce qui concerne les territoires non autonomes restants.

15. Les participants ont réaffirmé que les Puissances administrantes devaient, en règle générale, respecter les vœux des populations des territoires, lors de l'élaboration de toute loi leur étant applicable. La question de l'émigration et de l'immigration devait être examinée de façon qui protège les intérêts des populations des territoires en question.

16. Les participants ont réaffirmé que l'ONU devait envoyer des missions de visite dans les territoires non autonomes, afin d'obtenir des informations de première main sur le processus d'autodétermination.

17. Les participants ont considéré que, pour les petits territoires insulaires non autonomes, l'autodétermination n'était pas une fin en soi. L'ONU devait continuer à jouer un rôle après la décolonisation.

18. Les participants ont déclaré que, comme la plupart des territoires non autonomes restants étaient de petites îles dont les écosystèmes sont vulnérables, les Puissances administrantes devaient élaborer des programmes d'assistance, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres institutions et organismes associés au système des Nations Unies, en tenant compte des besoins spécifiques de ces territoires et de leurs besoins en matière de développement durable ménageant l'environnement.

19. Les participants ont reconnu qu'il fallait organiser des campagnes d'information avant que les populations des territoires non autonomes exercent leur droit à l'autodétermination, de manière qu'elles puissent choisir en toute connaissance de cause parmi les options s'offrant à elles, conformément aux principes de l'autodétermination consacrés dans la Charte des Nations Unies, à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et aux autres résolutions pertinentes des Nations Unies.

20. Les participants ont réaffirmé le droit à l'autodétermination du peuple chamorro à Guam et recommandé l'envoi d'une mission de visite des Nations Unies dans ce territoire.

21. Les participants ont noté avec satisfaction l'évolution constitutionnelle positive qui avait eu lieu dans le territoire des Tokélaou.

22. En ce qui concerne la Nouvelle-Calédonie, les participants ont estimé que le Comité spécial devait adopter une formule à deux volets, pour permettre au territoire d'exercer son droit à l'autodétermination. Ils ont recommandé à cet égard les mesures suivantes :

a) Envoi d'une mission d'enquête en Nouvelle-Calédonie dans les meilleurs délais;

b) Appui aux demandes d'autodétermination pour la Nouvelle-Calédonie dans les instances des Nations Unies compétentes;

c) Promotion de l'éducation politique afin d'aider les participants au processus politique en Nouvelle-Calédonie, tant en ce qui concerne les référendums d'autodétermination que les droits et obligations dans ce domaine;

d) Contribution afin de garantir que la préparation et l'organisation des référendums d'autodétermination aient lieu dans des conditions régulières. Les participants ont également recommandé que le Comité spécial, en coopération avec les États membres du Forum du Pacifique Sud, apporte son soutien aux efforts de négociation et de conciliation entre le Gouvernement français et les partis politiques néo-calédoniens.

23. Les participants ont estimé que les gouvernements de la région devaient demeurer vigilants face aux tentatives visant à affaiblir leur détermination à éliminer les derniers vestiges du colonialisme.

24. Les participants ont estimé que le manque de préparation dans les domaines politique, économique, social et éducationnel ne devait jamais servir de prétexte au report de l'exercice du droit à l'autodétermination et à l'indépendance.

25. Les participants ont recommandé que le Comité spécial intensifie ses efforts afin de trouver une solution satisfaisante à la question du Timor oriental.

34. Au cours de la même séance, les participants ont adopté une résolution dans laquelle ils exprimaient leurs remerciements au peuple et au Gouvernement papouans-néo-guinéens, dont le texte figure à l'annexe IV du présent rapport.

ANNEXE I

Déclaration faite par sir Julius Chan, Premier Ministre
de Papouasie-Nouvelle-Guinée, le 12 juin 1996

Sous les auspices du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, ainsi que du Bureau du Comité spécial de la décolonisation de l'ONU, s'ouvre aujourd'hui le Séminaire régional pour le Pacifique sur la décolonisation.

Je souhaite la bienvenue à tous les membres du Comité spécial, ainsi qu'à leur personnel d'appui, aux experts qu'ils consulteront et aux nombreuses autres personnes qui feront des présentations.

Malgré les problèmes de calendrier auxquels nous nous sommes heurtés, je pense qu'en fin de compte, la date choisie pour la tenue de ce séminaire est tout à fait opportune.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée vient en effet d'accueillir le dixième Sommet du groupe de pays mélanésien "Fer de lance". Des représentants du Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS) de Nouvelle-Calédonie se sont joints aux délégués des États souverains des Îles Salomon, de Vanuatu, de Fidji et de Papouasie-Nouvelle-Guinée – qui tous sont d'anciennes colonies – pour examiner certaines questions intéressant notre groupe et notre région.

Nous formons une famille élargie, composée de cinq pays, dont quatre sont indépendants. La Nouvelle-Calédonie demeure en effet une colonie, administrée par une puissance située à l'autre bout du monde.

Or, et c'est ce que j'essaie d'expliquer sans faire d'éclat, tous les cinq, nous estimons avoir les compétences nécessaires pour examiner n'importe quelle question touchant notre vie ou le bien-être de nos populations.

En Papouasie-Nouvelle-Guinée, nous avons eu de la chance. Nous avons conquis notre indépendance sans luttes sanguinaires et sans violence.

Nous entretenons depuis longtemps des relations étroites avec le Comité spécial. Avant notre indépendance, ce dernier a participé à deux missions de visite que l'ONU avait chargées de faire rapport sur la situation coloniale dans notre pays.

Depuis, la Papouasie-Nouvelle-Guinée participe activement aux travaux du Comité spécial, dont deux de nos ambassadeurs à New York ont eu le très grand honneur d'être élus présidents, notamment, tout récemment, notre Représentant permanent actuel, S. E. M. Utula Samana.

M. Samana a ainsi amplement justifié la confiance qu'a son gouvernement en son dévouement, son énergie et sa compétence.

Monsieur l'Ambassadeur, vous prenez vos fonctions de président pendant la deuxième moitié de la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme. La date butoir que suggère cet intitulé témoigne de l'urgence de la tâche importante qui vous attend.

Ce sentiment d'urgence, la Papouasie-Nouvelle-Guinée elle-même le partage avec d'autres gouvernements et d'autres peuples de la région, en particulier lorsqu'il s'agit de la situation de nos voisins dans les derniers territoires coloniaux du Pacifique Sud.

Si vous regardez la liste des 17 territoires dont s'occupe le Comité spécial, vous verrez que cinq d'entre eux – près du tiers en fait – se trouvent dans le Pacifique Sud.

La satisfaction que mon gouvernement éprouve à accueillir ce séminaire témoigne de l'ouverture d'esprit de la Papouasie-Nouvelle-Guinée car, en ce qui concerne cette liste, nous ne sommes pas toujours d'accord avec le Comité spécial.

Comme la Papouasie-Nouvelle-Guinée, tous les territoires du Pacifique Sud qui figurent sur cette liste sont des pays insulaires. Ils sont beaucoup moins peuplés que notre pays et leur superficie est bien moins grande.

Mais leurs zones économiques exclusives sont vastes.

Ces cinq territoires sont importants pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Importants parce qu'ils sont nos voisins et parce que nous sommes amenés à gérer avec eux les stocks de thon et d'autres ressources marines communes – mais surtout parce qu'ils abritent des êtres humains qui, comme nous, ont droit à l'autodétermination.

Nous ne pouvons pas fermer les yeux sur le fait que nombre de territoires coloniaux continuent de se voir dénier les droits que les Papouans-Néo-Guinéens prennent aujourd'hui pour acquis. Quand nous essayons de tenir les engagements que nous avons pris dans le cadre de l'initiative "Work the Pacific", en vue d'exploiter les richesses extraordinaires de notre région, nous ne nous contentons pas de mettre l'accent sur le commerce, l'investissement et d'autres formes de coopération économique.

Nous nous préoccupons activement des ressources humaines qui demeurent assujetties au régime colonial. Nous sommes déterminés à voir la fin du colonialisme dans la région, comme en témoigne le "Plan pour le Pacifique" de mon gouvernement.

Parce que nous aussi, les Papouans-Néo-Guinéens, nous sommes des Mélanésiens, nous avons des affinités particulières avec nos voisins proches, les Kanaks de Nouvelle-Calédonie.

Parce que nous sommes des insulaires du Pacifique, nous nous préoccupons des droits et du bien-être des populations de la Polynésie française, ainsi que des îles Wallis et Futuna, Tokélaou et Pitcairn.

Et parce que nous avons nous-mêmes été administrés par un certain nombre de puissances étrangères différentes, nous nous préoccupons vivement de la situation de ceux qui demeurent sous un régime colonial – plus de 50 ans après que la Charte des Nations Unies eut déclaré que tous les États Membres acceptaient l'obligation de "développer [la] capacité [des populations des territoires non autonomes] de s'administrer elles-mêmes ..., de tenir compte de [leurs] aspirations politiques ..., et de les aider dans le développement progressif de leurs libres institutions politiques".

Il y a un peu plus de 20 ans, au moment où la Papouasie-Nouvelle-Guinée accédait à l'indépendance, j'ai eu l'honneur et le privilège de faire partie du Gouvernement. Une fois la certitude acquise que nous serions véritablement indépendants, mon principal souci a été de veiller à la qualité du système dans lequel nous vivrions, nous-mêmes, nos enfants et les enfants de nos enfants.

Or, quand j'examine la situation des populations dans les derniers territoires coloniaux de la région, je suis affligé de constater que – près d'une génération plus tard – bien peu a été fait pour préparer ces populations aux responsabilités que nous avons acceptées comme étant les nôtres.

L'heure est certainement arrivée pour le Pacifique Sud d'enterrer le colonialisme. À bien des égards, l'échéancier adopté pour la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme est beaucoup trop lent. En fait, mettre fin au régime colonial n'est qu'un aspect du problème. Notre objectif véritable devrait être, non seulement de laisser le colonialisme loin derrière nous, mais de regarder vers l'avenir, bien au-delà de la décolonisation.

Il nous faut décider du type de région dans lequel nous souhaitons vivre nous-mêmes, puis de la région que nous entendons laisser en héritage à nos enfants.

C'est ce que soulignent la Déclaration, publiée il y a quelques jours seulement, dans laquelle le groupe de pays mélanésiens "Fer de lance" a exposé sa stratégie pour les 10 prochaines années, et celle dans laquelle, en 1995, le Forum du Pacifique Sud a présenté ses perspectives à l'horizon 2020.

Il ressort très clairement de ces deux documents que les pays de la région souhaitent tous voir le régime colonial prendre fin de manière irrévocable, au plus vite et sans heurt en Nouvelle-Calédonie, des mesures spéciales devant être adoptées pour protéger les droits des Kanaks autochtones.

Les dirigeants qui ont examiné le thème de la session de 1995 du Forum du Pacifique Sud, "Assurer le développement au-delà de l'an 2000", et s'en sont inspirés pour publier un plan d'action, étaient tous fermement convaincus que la décolonisation était cruciale pour la paix et les perspectives de développement de notre région.

Comme ceux d'autres régions du monde, les pays insulaires du Pacifique Sud ont acquis leur indépendance dans le cadre du droit international, notamment le respect mutuel de l'unité, l'intégrité et la souveraineté des États.

En fait, notre région a joué un rôle de pionnier à l'échelle mondiale, en élaborant et faisant accepter des modèles d'arrangements constitutionnels tout à fait novateurs.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée n'a pas été le seul pays à tenter d'adapter aux réalités locales des structures héritées du passé, pour les modifier ensuite à la lumière de l'expérience, en vue de mieux servir sa population.

Nous y sommes parvenus en introduisant des réformes dans nos administrations provinciales et locales, en simplifiant nombre de procédures officielles et en veillant toujours davantage au respect de la loi et au maintien de l'ordre.

Nous ne sommes certainement pas les seuls à être confrontés à des problèmes graves, dont certains ne sont bien évidemment imputables qu'à nous-mêmes, même si tous ne le sont certes pas.

Quelle que soit l'origine de ces problèmes, mon gouvernement est disposé à prendre et faire appliquer les décisions difficiles qui s'imposent pour les résoudre.

Comme tout autre pays indépendant, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est déterminée à maintenir son existence en tant que nation et à se protéger contre toute menace illégale ou violente – qu'elle vienne de l'intérieur ou de l'étranger.

Nous insistons par ailleurs pour que les autres États respectent notre droit à résoudre nous-mêmes nos difficultés internes. Comme nos voisins, nous sommes résolus à les traiter de la même façon.

Si la Papouasie-Nouvelle-Guinée se préoccupe de la Nouvelle-Calédonie, ce n'est donc en aucune manière parce qu'elle est hostile à la France ou la tient en mésestime.

En fait, c'est le contraire qui est vrai; notre inquiétude a sa source dans le désir de mettre un terme à la période coloniale et de développer des relations fondées sur l'avantage et le respect mutuels.

Tant le Forum du Pacifique Sud que le groupe de pays mélanésiens "Fer de lance" estiment qu'à la suite de sa décision de mettre fin aux essais nucléaires dans la région, la France devrait être admise à nouveau à participer au dialogue, en qualité de partenaire de l'après-Forum.

À notre avis, ce serait logique et justifié.

Il y a quelques jours, lors de la réunion du groupe de pays mélanésiens "Fer de lance" dans l'île Trobriand ou Kiriwina, dans la province de la baie de Milne, nous avons eu le plaisir d'accueillir parmi nous un nouveau membre, Fidji.

Nous avons profité de ce que nous étions assis tous ensemble à la façon traditionnelle des Mélanésien pour nous enquérir, auprès de nos collègues du FLNKS, de la situation en Nouvelle-Calédonie.

Consternés d'apprendre que l'exécution du processus adopté – par les parties principales – aux termes des Accords de Matignon risquait d'être retardée ou définitivement suspendue, nous avons réaffirmé notre attachement résolu à une prompte autodétermination assortie de mesures de protection spéciales en faveur des Kanaks.

Nous avons tous exprimé notre profonde déception devant la rupture des pourparlers récents entre les autorités françaises et le FLNKS au sujet de l'exécution de ces accords.

Les accords conclus doivent être respectés et nous avons engagé la France à se conformer scrupuleusement à la lettre et à l'esprit des Accords de Matignon.

En ma qualité de Président en exercice du Forum du Pacifique Sud, j'ai le plaisir de vous informer que la proposition que nous avons faite à Madang l'an dernier – à savoir l'envoi en Nouvelle-Calédonie d'une mission ministérielle régionale chargée de faire rapport au Forum sur la situation dans le territoire en 1996 – continue de recevoir l'appui énergique des autres gouvernements de la région.

La Polynésie française ne figure évidemment pas sur la liste des territoires auxquels s'intéresse le Comité des Vingt-Quatre. Le sort de sa population n'apparaît pas à l'ordre du jour des trois prochaines journées.

Mais je ne crois pas me tromper en disant que, dans toute la région, les gens se demandent pourquoi. Comme eux, j'ai du mal à admettre que la Polynésie française fasse partie de la France, non seulement en raison de la grande distance qui les sépare, géographiquement parlant, mais aussi à cause de tout ce qui contribue par ailleurs à les éloigner.

Ailleurs dans la région, les anciens territoires qui ont été intégrés dans d'autres États ou se sont librement associés à eux l'ont fait parce que c'était l'option que leur population avait choisie, au cours d'un processus d'autodétermination légitime qui s'est déroulé en présence d'observateurs internationaux.

Il est difficile d'accepter que la Polynésie française n'ait pas la possibilité de faire un choix semblable.

Particulièrement lorsque l'on se souvient des vigoureuses protestations qu'une grande partie de sa population a élevées quand la France a décidé de procéder à sa dernière série d'essais nucléaires.

Il est tout aussi difficile d'accepter que la possibilité d'un tel choix soit refusée à la population des îles Wallis et Futuna.

J'ajouterai que ce n'est pas tant le choix qui sera fait qui intéresse mon gouvernement que le processus d'autodétermination lui-même.

C'est à ce processus que nous sommes principalement attachés.

Soyons réalistes et tournons-nous vers l'avenir : l'indépendance, au sens classique du terme, n'est pas nécessairement la meilleure solution pour certains territoires, qui peuvent souhaiter et mériter leur autonomie politique tout en désirant conserver des liens avec l'ancienne puissance coloniale. Il peut arriver, pour des raisons économiques, qu'ils souhaitent être liés à elle dans une sorte de fédération.

Certains États insulaires sont si exigus que leur survie semble impossible autrement. Il est fondamental que certains des territoires les plus petits ne se retrouvent pas tout bonnement libérés sur le plan politique – pour être abandonnés sur le plan économique.

Pour terminer, il semblerait qu'à l'occasion des difficultés financières que connaît actuellement l'Organisation des Nations Unies, d'aucuns essaient de subvertir l'action de l'ONU dans des domaines importants.

Il nous faut rester vigilants et nous efforcer en particulier de résister à toute tentative que pourraient faire les dernières puissances coloniales pour résoudre ensemble leurs problèmes financiers et politiques, en essayant de limiter ou de battre en brèche les initiatives prises par l'ONU dans le domaine de la décolonisation.

Ce serait en effet le comble de l'ironie si la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme n'atteignait pas ses objectifs déclarés parce qu'au lieu du colonialisme, ce serait le Comité spécial lui-même qui aurait été éliminé.

C'est un honneur pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée que le Comité spécial ait décidé de tenir ce séminaire important ici, à Port Moresby. Nous ne doutons pas que les résultats de vos délibérations seront fructueux.

Nous appuyons énergiquement les efforts que vous déployez en vue de faire respecter les droits légitimes des peuples dont le monde entier sait qu'ils vivent encore sous un régime colonial. Le processus de décolonisation n'est pas encore terminé dans le Pacifique Sud.

Monsieur le Président, nous sommes heureux de vous accueillir à nouveau dans notre pays, ainsi que ceux de vos collègues qui ont déjà eu l'occasion de nous rendre visite.

Nous souhaitons la bienvenue à tous les autres.

Et c'est avec grand plaisir que je déclare ouvert le Séminaire régional des Nations Unies pour le Pacifique.

ANNEXE II

Déclaration faite par M. Kilroy Genia, parlementaire, Ministre des affaires étrangères et du commerce de Papouasie-Nouvelle-Guinée, le 14 juin 1996

Au nom du peuple et du Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée, permettez-moi de vous dire à quel point nous sommes heureux de l'occasion qui nous a été offerte d'accueillir ce très important Séminaire régional pour le Pacifique organisé par le Comité spécial de la décolonisation.

Nous avons ainsi eu l'occasion d'entendre les experts et les participants qui sont venus nous informer de l'évolution de la situation dans notre région et dans les autres régions du monde.

Nous avons apprécié les possibilités qui nous ont été données d'exprimer notre point de vue, notamment sur les questions intéressant la Papouasie-Nouvelle-Guinée, et en particulier sur la nécessité de continuer d'oeuvrer en vue de l'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie, en adoptant des mesures spéciales en faveur des Kanaks autochtones.

Nous avons été heureux de revoir d'anciens amis et de nous en faire de nouveaux.

Je n'ai malheureusement pu assister qu'à quelques séances mais mon département m'a tenu régulièrement informé du déroulement des travaux du Séminaire.

Le Premier Ministre, sir Julius Chan, vous a déjà dit combien le peuple et le Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée étaient heureux de l'honneur que vous avez fait à notre représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Utula Samana, en l'élisant à la présidence du Comité spécial.

Monsieur le Président,

Notre gouvernement considère que la maîtrise avec laquelle vous avez dirigé les travaux du Séminaire jusqu'à leur heureuse conclusion justifie notre confiance en vous et constitue une source de fierté pour toute la nation.

En tant que Ministre des affaires étrangères et du commerce, j'ai hâte de prendre connaissance des conclusions du Séminaire et, surtout, d'examiner de quelle manière la Papouasie-Nouvelle-Guinée pourrait contribuer à leur mise en oeuvre.

L'histoire de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, sa situation géographique et son attachement aux principes de la Charte des Nations Unies font que, pour nous, la question de la décolonisation représente bien davantage qu'un simple point parmi les nombreux autres requérant l'attention de la communauté internationale.

Il s'agit d'une question à laquelle nous accordons une très grande importance.

Nous sommes convaincus en effet que tous les peuples et tous les territoires colonisés ont droit, aux mêmes opportunités et responsabilités que nous. Cette conviction est renforcée par le sentiment de solidarité que nous ressentons à l'égard des Kanaks autochtones de Nouvelle-Calédonie.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée entretient depuis toujours des relations étroites avec les autres pays insulaires du Pacifique Sud.

La qualité de ces liens trouve son expression dans la facilité avec laquelle nous parvenons à un consensus au sein du groupe mélanésien "Fer de lance" et du Forum du Pacifique Sud.

Actuellement, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a l'insigne honneur d'assumer la présidence de ces deux organisations.

Comme vous le savez, le groupe mélanésien "Fer de lance" vient de se réunir dans une de nos plus belles îles, Kiriwina, dans la province de Milne Bay, pour accueillir Fidji en tant que nouveau membre et examiner un ordre du jour chargé comprenant l'examen d'importantes questions, dont la situation en Nouvelle-Calédonie.

Comme vous l'a déjà dit le Premier Ministre, le groupe "Fer de lance" est profondément préoccupé par une éventuelle remise en cause des Accords de Matignon.

Les membres du groupe s'associent au Forum du Pacifique Sud pour exprimer leur plein appui à l'application intégrale de ces accords sans retard inutile.

Ils ont également approuvé sans réserve la décision prise en 1995 par le Forum d'envoyer une délégation ministérielle en Nouvelle-Calédonie pour y examiner la situation et lui faire rapport à sa session de 1996.

Il va sans dire que mon gouvernement appuie résolument la position du Forum du Pacifique Sud et celle du groupe mélanésien "Fer de lance".

Tout en notant que les autres territoires français du Pacifique Sud ne figurent pas sur la liste de l'ONU, nous estimons que le Comité spécial n'aura pas achevé son oeuvre tant que la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme ne s'appliquera pas à ces territoires.

Tout en se félicitant de la fin des essais nucléaires français dans notre région, la Papouasie-Nouvelle-Guinée considère que la France a encore des responsabilités à assumer vis-à-vis de l'ensemble de la région du Pacifique Sud.

Il est indispensable que les anciens sites d'essais nucléaires de la Polynésie française fassent l'objet d'une stricte surveillance en vue de la détection d'éventuelles séquelles néfastes, que les résultats soient communiqués aux autres pays de la région et que des mesures de décontamination soient prises, le cas échéant.

Nous demandons à la France d'assumer les responsabilités découlant de son programme d'essais nucléaires.

Comme l'a déjà déclaré notre Premier Ministre, la Papouasie-Nouvelle-Guinée reconnaît les nombreux aspects positifs du rôle que joue la France dans le Pacifique Sud, et se félicite notamment de sa contribution dans le cadre de la Convention de Lomé.

Toutefois, nous ne pouvons passer sous silence le fait que la France a le devoir de veiller au bien-être des populations de la Polynésie française et d'améliorer leurs conditions de vie, d'autant que les installations d'essais nucléaires vont être démantelées, ce qui réduira les retombées économiques.

À la lecture des résolutions adoptées par l'Assemblée générale en début d'année, j'ai noté avec satisfaction que dans sa résolution 50/38, il est tenu compte des conditions locales en ce qui concerne "la situation géographique et les conditions économiques particulières de chacun de ces territoires".

En tant que ressortissant d'un pays qui s'est doté de sa propre constitution et membre d'un parlement qui a exercé ses prérogatives pour la réviser afin de l'adapter aux besoins nationaux, je me félicite de la reconnaissance par l'ONU qu'il est indispensable de faire en sorte que les institutions, les lois et les politiques tiennent pleinement compte des conditions locales.

Convaincu qu'il existe un lien étroit entre le développement et l'indépendance effective, je me réjouis également de l'importance accordée à la croissance économique et à la diversification.

À mon sens, le fait que la décolonisation du Pacifique Sud s'est déroulée généralement de manière pacifique et ordonnée est symbolisé par l'Assemblée générale qui a noté avec satisfaction que la Nouvelle-Zélande continuait de faire preuve d'une coopération exemplaire en ce qui concerne les travaux du Comité spécial et salué la déclaration de ce pays selon laquelle il respecterait les vœux de la population tokélaouane pour ce qui est de son statut futur.

Mon gouvernement partage les sentiments exprimés dans la résolution.

Nous estimons qu'ils sont la preuve éclatante de la possibilité et de la nécessité d'adopter une démarche fondée sur la coopération en matière de décolonisation.

Nous invitons les autres autorités administrantes à suivre l'exemple de la Nouvelle-Zélande.

Le Pacifique Sud a réellement fait preuve de créativité en matière de décolonisation, en adoptant des approches tenant pleinement compte des conditions locales.

Les différentes formes de libre association qui existent dans la région ont permis d'enrichir la théorie et la pratique de la décolonisation et, plus important encore, de répondre aux besoins nationaux spécifiques.

Tout comme nous avons tiré profit des expériences tentées dans d'autres régions du monde, je suis certain que nos visiteurs auront également bénéficié de l'expérience des pays de notre région, laquelle, il va sans dire, est pleinement conforme au droit international. Nos pays l'ont acquise dans le plein respect de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité des États.

Se fondant sur le respect de ces principes fondamentaux du droit international, la Papouasie-Nouvelle-Guinée demeure attachée à la décolonisation et appuie sans réserve l'oeuvre poursuivie par le Comité spécial.

Permettez-moi d'ajouter que nous ne soutenons pas la décolonisation en tant que fin en soi. Dans le sillage des nombreuses résolutions de l'ONU et des questions examinées à notre séminaire, nous encourageons la communauté internationale en général, et le Comité spécial en particulier, à se tourner vers l'avenir.

Nous souhaiterions en particulier qu'une grande attention soit accordée aux formules qui contribueraient au maintien de la sécurité et au bien-être des anciennes colonies après la décolonisation.

L'idée selon laquelle les responsabilités de la communauté internationale vis-à-vis des petits pays insulaires prennent fin avec l'indépendance est pour nous inacceptable, d'autant que la survie même de certains de nos voisins est actuellement menacée par la perspective d'un changement climatique désastreux.

Les questions et les options examinées par le Forum du Pacifique Sud dans le cadre de notre thème "Assurer le développement au-delà de l'an 2000" montrent que la préoccupation concernant le bien-être futur de l'ensemble de la région, notamment sa capacité de faire face à d'éventuelles menaces criminelles et à des catastrophes naturelles, est largement partagée.

L'attachement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée au thème de la mise en valeur du Pacifique montre que les préoccupations de la région font partie intégrante du Plan pour le Pacifique de notre gouvernement.

Le succès remarquable de l'approche progressiste adoptée par le Pacifique Sud en matière de coopération régionale prouve que nous sommes particulièrement bien placés pour apporter notre contribution dans le cadre du renforcement du rôle des organisations régionales dans la réalisation des objectifs mondiaux, conformément à la volonté de l'ONU.

Aussi souhaiterions-nous que le Comité spécial poursuive l'examen des questions pertinentes, notamment les idées émises par les participants au Séminaire.

J'ajouterai enfin, au nom de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, que tout en étant honoré de prononcer le discours de clôture de ce séminaire, je considère qu'il est essentiel que vos travaux et ceux du Comité spécial se poursuivent au-delà du Séminaire.

En fait, il ressort clairement de ce que j'ai dit à propos de la nécessité de demeurer vigilant, et de nous préoccuper de l'avenir bien après la fin de l'ère coloniale, que nous ferions preuve d'irresponsabilité si nous laissions croire à quiconque que l'objectif important consistant à consolider le processus de décolonisation était atteint.

Nous devons nous préoccuper des intérêts des peuples des territoires restants. Nous avons également à résoudre des questions d'importance globale qui nous concernent tous.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée est pleinement consciente des difficultés financières auxquelles l'ONU est actuellement confrontée.

Notre gouvernement s'est en fait efforcé d'en limiter les effets négatifs sur les questions et les activités d'importance mondiale en apportant une contribution spéciale dans le cadre d'une initiative nationale lancée au niveau de l'Organisation et en contribuant à accueillir ce séminaire.

Nous reconnaissons les préoccupations légitimes de tous les États Membres de l'Organisation qui souhaitent éliminer les dépenses inutiles, et nous les partageons. Mais nous considérons que certaines questions, notamment celle de la décolonisation, revêtent une importance particulière pour certains membres.

Nous sommes également conscients que les États Membres peuvent avoir des objectifs nationaux différents.

C'est pourquoi la Papouasie-Nouvelle-Guinée considère que l'ONU doit contrecarrer les tentatives visant à compromettre nos activités pour des raisons obscures.

Nous demeurons fermement attachés aux objectifs que poursuit le Comité spécial et à ses importantes activités.

J'ai donc le plaisir de vous dire que la Papouasie-Nouvelle-Guinée a été heureuse d'accueillir ce séminaire, de prendre part à vos travaux et d'en tirer des enseignements.

Au nom du peuple et du Gouvernement papouans-néo-guinéens, je vous souhaite bonne chance et plein succès dans vos travaux futurs.

ANNEXE III

Liste des participants

A. DÉLÉGATION OFFICIELLE DU COMITÉ SPÉCIAL

Papouasie-Nouvelle-Guinée	S. E. M. Utula Utuoc Samana Représentant permanent de Papouasie-Nouvelle-Guinée auprès de l'ONU et Président par intérim du Comité spécial
Cuba	S. E. M. Pedro Nuñez-Mosquera Représentant du Vice-Président du Comité spécial
République arabe syrienne	M. Farouk Al-Attar Rapporteur du Comité spécial
République-Unie de Tanzanie	S. E. M. Daudi Ngelautwa Mwakawago Membre du Comité spécial

B. ÉTATS MEMBRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Argentine	Mme Maria Fernanda Chañas
Australie	M. Paul Davies
Espagne	M. Agustin Santos Maraver
Fidji	S. E. M. Poseci W. Bune
Indonésie*	S. E. M. Francisco Xavier Lopes da Cruz M. Thomas Samodra Sriwidjaja M. Domingos M. Dores Soares M. Tatang Deradjat M. Firdaus M. Entang Hidayat
Jamahiriya arabe libyenne	M. Ibrahim M. Merrh
Malaisie	M. Bakar Bin Aman
Philippines	M. Sulpicio M. Confiado
Vanuatu	M. Jean Sese

* Membre du Comité spécial.

C. PUISSANCES ADMINISTRANTES

Nouvelle-Zélande	M. Lindsay Watt
Portugal	M. Jose Fernando da Costa Pereira

D. REPRÉSENTANTS DES TERRITOIRES NON AUTONOMES

Gibraltar	M. Peter Caruana M. Ernest Montado
Îles Falkland (Malvinas)	Mme Norma Edwards
Îles Turques et Caïques	M. Samuel Harvey
Nouvelle-Calédonie	M. Rock Wamytan M. Richard Kaloi Mme Iboudjhacem Matcha
Timor oriental	M. João Carrascalão
Tokélaou	M. Lindsay Watt

E. INVITÉS

M. Ulafala Aiaveo (Samoa occidentales)
Mme Helen Fraser (Australie)
M. Nicholas Maclellan (Australie)
M. Shaughn Morgan (Australie)
M. Peter Pirie (États-Unis)
M. Jeff Shaw (Australie)
M. Edward P. Wolfers (Australie)

F. ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Agence Kanak de développement	M. Sarimin Jacques Boengkih
Asia Pacific Group	M. Anthony Haas
Congrès populaire	M. Yann Céléné Uregei
Fiji National Council of Women	Mme Tauga Vulaono-Nacanaïtaba
Guam Landowners Association	M. Ronald Teehan

Individual and Community Rights
Advocacy Forum

M. Powes Parkop

National Council of Women
(Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Mme Nahan Rooney

National Union of Students
(Papouasie-Nouvelle-Guinée)

M. Matthew Parep

M. John Nabu

G. ORGANISATIONS RÉGIONALES

Forum du Pacifique Sud

S. E. M. Poseci W. Bune (Fidji)

H. OBSERVATEUR

M. Alejandro Betts

I. INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

Programme des Nations Unies
pour le développement

M. Finn Reske-Nielsen

Mme Mina Siagura

Organisation mondiale de la santé

M. Chieh Yee Paul Chen

J. PAYS HÔTE

M. Peter Raka

M. Peter Eafeare

M. Kappa Yarka

M. Peter Waieng

ANNEXE IV

Remerciements au Gouvernement et au peuple de
Papouasie-Nouvelle-Guinée

Les participants au Séminaire régional pour le Pacifique,

Réunis du 12 au 14 juin 1996 à Port Moresby, afin d'examiner la situation dans les territoires non autonomes, notamment leur évolution politique vers l'autodétermination d'ici à l'an 2000,

Ayant entendu l'important discours prononcé par sir Julius Chan, Premier Ministre de Papouasie-Nouvelle-Guinée,

Expriment leur profonde gratitude au Gouvernement et au peuple de Papouasie-Nouvelle-Guinée pour avoir mis à la disposition du Comité spécial les services et installations nécessaires à la tenue de son séminaire, pour la contribution exceptionnelle qu'ils ont apportée à son succès, et en particulier pour leur aimable et très généreuse hospitalité et pour l'accueil chaleureux et cordial qu'ils ont réservé aux participants et à l'observateur pendant leur séjour en Papouasie-Nouvelle-Guinée.
